

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 AVRIL 2024

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE À HUIS-CLOS

SÉANCE PUBLIQUE

2. Conseil consultatif de la communication. Remplacement d'un membre.
Synthèse: Suite au retrait de la vie politique spadoise de Monsieur Jean-Léon VANDENBROUCK, il est proposé au Conseil communal de désigner une personne pour le remplacer au Conseil consultatif de la communication.
3. Budget participatif. Modification du règlement de l'édition 2024.
Synthèse: Les membres du Conseil Consultatif de la Participation Citoyenne ont souhaité apporter trois modifications au règlement communal relatif au budget participatif. Ces modifications sont les suivantes:
 - Un porteur de projet ne peut soumettre qu'un seul projet (article 4);
 - Un vote par procuration sera possible selon les formes qui seront communiquées ultérieurement. Seule une procuration par personne sera admise (article 8, 4°);
 - La pondération du vote a été modifiée de sorte que le vote du Forum communal interviendra pour 25% et le vote des citoyens pour 75% de l'appréciation finale (article 8, 5°).*Il est proposé au Conseil communal d'approuver ce règlement communal modifié.*
4. Programme Stratégique Transversal. Mise à jour.
Synthèse: Il est proposé d'ajouter dans le PST l'action "Procéder aux travaux d'amélioration de l'acoustique et remplacement revêtement de sol Centre Sportif Warfaaz" et d'approuver la fiche-projet y relative, à la demande d'Infrasports. Le cahier de charges de ce marché a été approuvé par le Conseil communal au cours de sa séance précédente.
5. Intercommunale C.A.H.C - Centre d'Accueil "Les Heures Claires". Assemblée générale extraordinaire du vendredi 24 mai 2024. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Examen de la demande de retrait formulée par P&V ASSURANCES et de la proposition de conversion, en prêt, de la créance de remboursement revendiquée par P&V ASSURANCES;
 2. Vote sur la demande de retrait;
 3. Mandat au conseil d'administration.
6. Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du mardi 28 mai 2024. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023;
 2. Présentation du rapport du collège des contrôleurs aux comptes;
 3. Décharge aux administrateurs;
 4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;
 5. Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026;
 6. Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.
7. Intercommunale ORES Assets. Extension de l'affiliation de la Ville jusqu'au terme statutaire de l'intercommunale en 2045.
Synthèse: En qualité d'associée de l'intercommunale ORES Assets, la Ville a approuvé les modifications statutaires en 2017, prolongeant la vie de l'intercommunale jusqu'en 2045. Indépendamment de ces modifications statutaires et conformément au principe d'autonomie

communale, la Ville doit également se prononcer sur l'extension de son affiliation jusqu'en 2045.

8. Rapport d'activités 2023 du Conseiller en Energie.

Synthèse: Le rapport du Conseiller en énergie est basé sur l'application de l'article 5§2 de l'Arrêté Ministériel de la Région Wallonne, engagé sous le visa n°22/9448/GERM visant à octroyer pour l'année 2023 à la commune de Spa le budget nécessaire pour la mise en œuvre du programme « Communes Energ'Ethiques » lequel précise : la Commune fournit au Département de l'énergie et du bâtiment durable ainsi qu'à la cellule Energie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, un rapport final de l'évolution de son programme (situation au 31 décembre 2023), qui portera sur les actions et investissements réalisés, les économies qui auront pu ou pourront être obtenues, le résultat des vérifications quant au respect des normes de performance énergétique dans le cadre de l'octroi des permis, le nombre de séances d'information grand public (permanences-guichet) et le résultat de la sensibilisation au niveau local. Ce rapport doit être validé par le Conseil communal.

9. Enseignement fondamental. Organisation annuelle. Augmentation du cadre maternel.

Synthèse: Suite au comptage du 25/03/2024, un mi-temps d'institutrice maternelle ouvre à l'implantation de Nivezé pour la période du 25/03/2024 au 05/07/2024.

10. Projet de classement éventuel au titre de monument des bâtiments composant le bien de la "Fontaine du Tonnelet" et établissement éventuel d'une zone de protection autour du bien.

Synthèse: Dans le suivi de Spa, partie du bien Grandes villes d'eaux d'Europe inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'enjeu « conservation » du plan de gestion local approuvé par le Conseil communal en date du 27 juin 2017 fait mention de l'action suivante : Évaluer le niveau de protection des bâtiments de référence du projet et envisager l'adoption de mesures de protection (classements...).

La source du Tonnelet est un de ces bâtiments de référence.

La proposition de classement inclut :

- L'entièreté du bâtiment de la source,
- Le bâtiment avec les trois rotondes et le pavillon octogonal (intérieur et extérieur),
- Le bâtiment rectangulaire (façades et toiture),
- L'établissement d'une zone de protection.

L'avis du Conseil communal sera transmis à l'AwaP pour poursuite de la procédure.

11. Acte de cession des trois anciennes aubettes du tram situées le long de la N629. Approbation.

Synthèse: En juin 2023, le Conseil communal avait décidé d'incorporer dans le domaine public communal les trois anciennes aubettes du tram situées le long de la N629. Ces aubettes relèvent de la propriété du Département de la Nature et des Forêts du SPW. A la suite de la décision du Conseil communal, le SPW a chargé le comité d'acquisition de Liège de rédiger un acte de cession à titre gratuit portant sur ces trois aubettes. Il est aujourd'hui demandé au Conseil communal d'approuver les conditions de cet acte de cession.

12. Biens communaux. Caserne des pompiers. Reconduction du contrat de bail.

Synthèse: Le bail portant sur la location de la caserne des pompiers arrive à échéance le 30 juin 2024. En accord avec la Zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau, il est proposé au Conseil communal de reconduire ce bail pour une nouvelle période de neuf ans aux mêmes conditions.

13. Biens communaux. Crèche communale. Modification de la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'ONE

Synthèse: Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux conclue en 2012, les services de l'ONE disposent d'une salle d'attente, d'un cabinet médical et d'une cuisine partagée avec les autres usagers de la crèche communale située boulevard Chapman. Il est apparu que la cuisine mise à disposition au premier étage du bâtiment n'était jamais utilisée et

- qu'elle pourrait servir à agrandir l'espace réservé au groupe des bébés de la crèche communale. Pour ce faire, il est proposé au Conseil communal de conclure un avenant à la convention précitée afin de retirer la cuisine des locaux mis à disposition de l'ONE.
14. Biens communaux. Hôtel de Spa. Cahier des charges de vente en ligne. Approbation.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions de la vente en ligne de l'ancienne académie située rue Xhrouet. Pour rappel, le Conseil communal avait déjà fixé la mise à prix de départ à 750.000,00€ en sa séance du 14 septembre 2023.
 15. Célébration de mariages en dehors de l'Hôtel de Ville - Année 2025.
Synthèse: Il est proposé de marquer son accord sur la célébration, dans le Parc de Sept heures, du ou des mariages prévu(s) le 27 septembre 2025.
 16. Règlement communal en matière d'allocation pour diplôme. Abrogation du règlement actuel et adoption d'un nouveau règlement.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'abroger l'actuel règlement en matière d'allocation pour diplôme datant de 1980 et de le remplacer par un nouveau règlement en la matière.
 17. Fabrique d'église de la paroisse Saint-André de Winamplanche. Compte de l'exercice 2023. Avis.
Synthèse: Il est proposé de remettre un avis favorable quant à l'approbation du compte 2023 de la paroisse de Winamplanche et de transmettre cet avis à la commune de Theux qui exerce la tutelle d'approbation. La Ville est intervenue à hauteur de 1.983,71 EUR dans le budget 2023.
 18. Eglise protestante de Verviers-Laoureux / Spa. Compte de l'exercice 2023. Avis.
Synthèse: Il est proposé de remettre un avis favorable quant à l'approbation du compte 2023 de la paroisse protestante de Verviers-Laoureux / Spa et de transmettre cet avis à la commune de Verviers qui exerce la tutelle d'approbation. La Ville est intervenue à hauteur de 180 EUR dans le budget 2023.
 19. Redevance sur la demande de changement de nom. Années 2024 à 2025.
Synthèse: Toute personne majeure ou mineure émancipée pourra, dès le 1er juillet 2024, effectuer auprès de l'officier de l'état civil une déclaration de changement de nom au profit du nom de son père, de sa mère ou d'une combinaison des deux. La procédure administrative sera similaire à celle applicable pour les demandes de changement de prénoms pour lesquelles une redevance communale de 400 EUR est réclamée. Il est donc proposé d'établir une redevance communale d'un montant identique pour toute demande de changement de nom.
 20. Subventions 2024. Liste n° 3.
Synthèse: Il est proposé de répartir une enveloppe de 10.800 EUR entre plusieurs associations membres du Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont.
 21. Comptes communaux de l'exercice 2023. Arrêt.
Synthèse: Voir pièce annexe n° 3.
 22. Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis pour l'année 2023-2024.
Synthèse: En application de l'article L1124-40, §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Directeur financier est chargé de faire rapport au Conseil communal au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis. Il est proposé de prendre acte de ce rapport pour la période de mai 2023 à avril 2024.
 23. Séance du Conseil communal du 21 mars 2024. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 26 mars: légère

modification dans les échanges du point 9.

24. Communications.

Synthèse: - Vérification trimestrielle de l'encaisse du directeur financier. Communication du procès-verbal du 29/03/2024.